

Nous sommes heureux de vous retrouver pour ces nouvelles vacances !

L'équipe d'animation a le plaisir de vous présenter le programme d'activités des vacances d'hiver 2021.

Au programme :

- + Journée luge le 25/02/2021,
- + Grand jeux, activités sportives et une multitude d'autres aventures

Les Activités sont susceptibles d'être modifiées. Tout changement sera signalé la veille au minimum.

Inscriptions

Mercredi 03/02/2021 et le 10/02/2021 de 10h30 à 12h30 à l'ELM de Ventavon..

Les Tarifs

Tarifs 2020	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
Quotient Familial	0 à 400	De 401 à 650	Plus de 650
Semaine de 5 jours	37.50€	42,50€	47.50€



Vacances d'hiver

Du 22/02/2021 au 26/02/2021

Accueil des enfants, de 3 à 12 ans



ACCUEIL A L'ACM DE VENTAVON

UN PROTOCOLE COVID EST MIS EN ŒUVRE CONFORMEMENT AUX DIRECTIVES DES SDJES 05





Infos pratiques

- ✚ **Dates d'ouverture** : du 22/02/2021 au 26/02/2021.
- ✚ **Horaires** : de 8h à 18h00
 - De 8h à 9h : accueil échelonné sauf le mercredi de 8h à 9h30.
 - De 17h à 18h : départ échelonné.
- ✚ **Lieu** : ELM DE VENTAVON
- ✚ **Places** : limitées à 24 enfants (12 âgés de moins de 6 ans et 12 de plus de 6 ans).
- ✚ **Les repas** : le repas de midi n'est pas compris. Frigo et four micro-onde à disposition Le gouter est fourni.
- ✚ **Masque chirurgical obligatoire pour les + de 6 ans**
- ✚ **Registre d'infirmerie** : renseignez les rubriques « allergies, contre-indications », de ce document. Concernant les traitements médicaux, nous pourrons les administrer sur remise de l'ordonnance délivrée par le



Modalités d'inscription

Elles s'adressent en priorité aux enfants résidant à l'année sur les communes de Claret, Monetier-Allemont, Ventavon. Une liste d'attente sera ouverte en cas de nécessité, et les parents seront prévenus des possibilités d'acceptation de leur enfant 5 jours avant l'ouverture de l'accueil de loisirs.

Pièces à fournir à l'inscription :

- ✚ Fiche d'inscription complétée ;
- ✚ Attestation d'assurance extra-scolaire ;
- ✚ Fiche sanitaire complétée et signée ;
- ✚ Copie du carnet de vaccinations ou certificat médical de contrindications aux vaccins ;
- ✚ Aides aux Temps Libres : CAF 05 & CAF 04 : fournir des photocopies (conservez l'original pas de réédition de duplicata) ;
- ✚ Un chèque à l'ordre de la FFRAS (pas d'espèces) ;
- ✚ Le Règlement Intérieur signé.

L'attestation d'assurance et la fiche sanitaire ne seront à fournir qu'une seule fois pour l'ensemble de l'année scolaire (sauf changements à signaler).



Tout dossier incomplet invalidera l'inscription.

Matériel à prévoir

Merci de nous confier vos enfants équipés d'un petit sac à dos, contenant 1 gourde, des mouchoirs et selon la saison, les lunettes de soleil, la crème solaire, le maillot de bain, une serviette, la casquette ou les moufles !

Veillez à adapter la tenue vestimentaire aux activités. En règle générale, optez pour les vêtements confortables ne craignant ni les taches, ni les trous ! Les claquettes et tongs sont interdites.

Nos convictions

- ✚ Les foyers ruraux font partie d'un mouvement d'éducation populaire, ils s'engagent dans l'action pour une société démocratique, pour une culture partagée et pour la laïcité.
- ✚ Ils permettent d'accompagner l'enfant dans sa construction, de cultiver son ouverture au monde. Ils s'inscrivent dans une logique de co-éducation, en favorisant les relations avec les parents et les équipes éducatives.

Fédération des Foyers Ruraux Alpes du Sud
3 bis, Place de la mairie ▪ 04200 PEIPIN
04 92 61 36 32 / 06 44 89 66 15
ffras@orange.fr ▪
N° SIRET : 326 284 767 00067
Association agréée Jeunesse Education Populaire